

A l'attention des clubs ayant un salarié ou plusieurs salariés.

Cher(e) Dirigeant(e),

Depuis novembre 2006, la Convention Nationale du Sport a été signée.

Aux différents échelons nous devons, dès à présent, penser à nous mettre en conformité avec ce document.

Une commission régionale coordonnée par André Gélinau, Président de l'Eure et Loir, s'est constituée pour vous fournir les renseignements dont vous aurez besoin et confectionner les outils qui vous seront nécessaires (contrat de travail, grille salariale, plan de formation...).

Des personnes ressources seront formées dans chaque département de façon que la mise en conformité avec les nouveaux textes puisse commencer la saison prochaine.

Dans les faits, cette convention ne modifiera que très peu ou pas les règles que vous appliquez déjà mais elle aura au moins le mérite de clarifier certaines choses et de vous sécuriser.

D'autre part, nous vous signalons votre obligation de cotiser auprès d'une Caisse de Prévoyance, la Ligue a fait le choix de la « Mutualité Française » parmi les caisses proposées par la convention nationale du sport.

Les OTD (Départements, Ligue et A. Gélinau) reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Très sportivement.

Le Comité de Ligue